

Le tutorat de complément privé : la marchandisation de l'éducation et l'effacement des frontières public/privé

*Une perspective globale **

Mark Bray

*Directeur de l'Institut international de planification de l'éducation (IIEP)
de l'UNESCO
m.bray@iiep.unesco.org*

Un corpus croissant de littérature, auquel l'auteur a contribué dans une certaine mesure (voir par exemple Bray 1999, 2006 ; Silova *et al.* 2006), se concentre sur le soi-disant système d'enseignement fantôme de tutorat de complément dans des matières scolaires, après les heures du cursus scolaire officiel. Ce tutorat est dit « fantôme » pour différentes raisons. Tout d'abord, il n'existe que dans la mesure où le système officiel existe. Ensuite, il imite ce système : au fur et à mesure que le système officiel change et évolue, le système fantôme fait de même. Enfin, dans presque toutes les sociétés, le système officiel fait l'objet de bien plus d'attentions que le système fantôme. Le tutorat est une énorme industrie dans de nombreux pays asiatiques et il se développe très rapidement ailleurs, particulièrement en Afrique, en Amérique du Nord et en Europe, y compris en France.

Cette montée en puissance du secteur fantôme change la nature même de l'enseignement officiel. Les enseignants reconnaissent de plus en plus que nombre de leurs élèves reçoivent un tutorat supplémentaire, ce qui les conduit à ajuster leurs stratégies pédagogiques en conséquence. Le fait qu'un secteur privé en expansion jouxte le secteur public et lui donne forme signifie que les distinctions traditionnelles entre le public et le privé se sont brouillées. Bien que dans certains endroits, l'on puisse encore caractériser les élèves selon le type d'établissement qu'ils fréquentent, public ou privé, cette montée en puissance du système fantôme signifie qu'un nombre croissant d'élèves suivent des cours dans les deux secteurs en même temps.

Certains pans du système fantôme reflètent également l'impact grandissant de la mondialisation. En effet, dans la mesure où le système fantôme imite le système officiel, cela donne une idée de la façon dont la mondialisation affecte l'évolution des circuits officiels d'éducation. De plus, certains types de tutorat prennent une forme trans-nationale. Plusieurs grandes sociétés, telles que *Kumon*, *Sylvan* et *Acadomia*, fonctionnent en franchise par delà les frontières nationales – équivalents pédagogiques de *McDonalds* dans l'industrie alimentaire. On peut ajouter que la technologie permet à des tuteurs basés en Inde de fournir des prestations à des clients américains, par l'intermédiaire d'Internet.

STRUCTURES RÉCURRENTES ET VARIATIONS

On observe également une diversité considérable dans la forme que peut revêtir le tutorat, que ce soit à l'intérieur d'un même pays ou d'un pays à l'autre. La nature du tutorat est en partie déterminée par la taille du groupe-classe. À un bout de l'échelle se trouve le tutorat individualisé, qui se déroule souvent au domicile de l'élève ou de l'enseignant, et à l'autre bout, des amphithéâtres où l'on pratique le cours magistral de masse. Ceux qui n'ont pu entrer sont regroupés dans des salles desservies par un circuit fermé de télévision, se concentrant sur ce que l'on appelle à Hong Kong des « tuteurs-idoles » qui, par certains aspects, rappellent les vedettes de cinéma ou les musiciens les plus populaires. Entre ces deux extrêmes, on peut tout aussi bien trouver des petits groupes, des groupes de taille moyenne et de groupes à fort effectif. Dans les systèmes éducatifs officiels, on insiste beaucoup sur le fait qu'un groupe-classe ne doit pas excéder 35 élèves pour être efficace mais, dans le système

* Article traduit par Robert Elbaz.

fantôme et dans certaines sociétés, il est courant de voir des élèves payer pour assister à des cours rassemblant un public bien plus nombreux.

On peut observer cette même diversité dans l'âge et la qualification des tuteurs. Dans de nombreux endroits, des élèves de lycée gagnent un peu d'argent de poche en donnant des cours particuliers à des élèves du primaire, et les étudiants font de même avec les élèves du secondaire. À l'autre bout de l'échelle, de nombreux tuteurs sont des retraités qui souhaitent à la fois continuer à jouer un rôle dans la société et arrondir leurs fins de mois. Entre ces deux extrêmes, nous trouvons des personnes qui font office de tuteur à plein temps ou à temps partiel et qui peuvent éventuellement avoir reçu une véritable formation. Ce bilan contraste une nouvelle fois avec le système scolaire officiel, dans lequel les enseignants sont censés être âgés de 21 à 65 ans et avoir tous reçu une formation.

Dans de nombreux systèmes, ce sont les enseignants en poste qui assurent le tutorat privé. À Singapour et en Australie, par exemple, il est interdit aux enseignants de fournir un tutorat payant aux enfants dont ils sont déjà responsables dans le circuit officiel. Cependant, dans d'autres pays comme le Cambodge, le Liban et le Nigeria, il est fréquent que les enseignants en poste assurent un tutorat supplémentaire payant à leurs propres élèves. Dans certains endroits, cela crée une forme de chantage problématique dans laquelle l'enseignant ne couvre qu'une partie du programme durant les heures de cours officielles et demande ensuite aux élèves de s'inscrire aux cours payants pour suivre le reste du programme. Mais cela se produit surtout dans les pays où les enseignants perçoivent des salaires très bas. Le faible niveau de ces salaires a deux conséquences : d'une part, il oblige les enseignants à rechercher des revenus supplémentaires, d'autre part, il rend la société plus réceptive à ce genre de pratiques qu'elle n'aurait tendance à l'être.

Les sociétés à fort pouvoir d'achat disposent de formes additionnelles de tutorat qui exploitent les possibilités offertes par la technologie. Le tutorat par téléphone en est un exemple, mais il tend à être supplanté par le tutorat par Internet. Cette technologie implique que le tuteur et son élève peuvent être éloignés l'un de l'autre, voire même se trouver dans des pays différents. C'est par exemple le cas de la société américaine *InteractiveMathTutor.com*. « Il n'est plus nécessaire de vous encombrer d'un prof de maths à domicile ou de vous déplacer jusqu'à un centre de formation pour obtenir de l'aide personnalisée en maths, transformant ainsi une heure de cours en débâcle de trois heures », peut-on lire sur son site Internet (www.interactivemathtutor.com). La société ajoute : « Que vous habitiez New-York, la Californie ou n'importe où dans le monde, il vous suffit de signer pour bénéficier d'une aide personnalisée en mathématiques ». On peut payer en ligne par carte bancaire des gens que l'on n'a que fort peu de chances de rencontrer en chair et en os.

Dans un contexte différent, des tuteurs en Inde fournissent des services aux enfants américains. Comme le montre un rapport (Nanda, 2005, p. 1) : « Assis dans une petite cellule individuelle, équipés d'un casque et d'un stylo tactile, ces tuteurs enseignent des matières comme les mathématiques correspondant aux programmes scolaires en vigueur aux USA ». Ce service est fourni par l'intermédiaire d'un logiciel, « White Board »², opérant sur une plate-forme faisant appel à la voix et au texte. L'élève et l'enseignant peuvent se voir à l'écran et se parler grâce à un casque et un micro. Le niveau des salaires en Inde rend ce service compétitif pour les clients américains, ce qui constitue une forme d'externalisation dans un mode globalisé. Cette tendance a été en partie favorisée par la loi *No Child Left Behind*³ votée aux États-Unis en 2002 en réponse au cri d'alarme poussé devant le taux de réussite en mathématiques particulièrement bas dans les écoles américaines, suite entre autres à un manque d'enseignants dans cette discipline (Burch *et al.*, 2006).

Une partie de ce tutorat est assurée dans des structures franchisées. C'est le cas du système *Kumon* d'enseignement des mathématiques, qui s'est également étendu à d'autres matières. *Kumon* (www.kumon.com) est une société multinationale qui a débuté dans les années cinquante comme une simple aide d'un père à son fils. Elle compte maintenant 3,7 millions de clients servis par des points de vente franchisés dans le monde entier, et tout particulièrement au Japon, aux États-Unis, au Canada, à Taïwan, au Brésil et en Australie. La société continue à se spécialiser en mathématiques mais assure également un suivi individuel de la littérature en différentes langues. *Sylvan* (tutoring.sylvanlearning.com) est une société similaire fondée en 1979 aux États-Unis, qui dispose également de points de vente franchisés dans des pays comme le Canada, la Chine (Hong Kong), le Qatar et les Émirats Arabes Unis. En France, Thierry Romero a créé en 1989 la société *Acadomia* (www.acadomia.fr), qui met les clients en relation avec des enseignants. Cette société donne aux parents une liste de tuteurs disponibles, les parents choisissent celui ou celle qu'ils préfèrent puis le tuteur se rend au domicile de l'élève aux dates et heures convenues. *Acadomia* dispose maintenant de points de vente en Espagne, au Portugal et en Allemagne.

2. « Tableau blanc » (NdT).

3. « Aucun enfant (ne sera) abandonné à son sort » (NdT).

LES RAISONS QUI POUSSENT À RECHERCHER UN TUTEUR

De nombreux parents considèrent le tutorat comme un investissement faisant partie d'une stratégie plus vaste destinée à promouvoir le développement de leur enfant, en l'associant peut-être à la musique, à la danse et aux sports. Ces familles sont particulièrement susceptibles de préférer le tutorat individuel ou en petits groupes. Cet investissement dans le capital humain et social peut en effet promouvoir l'apprentissage et générer des bénéfices en retour sur le long terme. Les enfants qui reçoivent ce type de tutorat ont toutes les chances d'avoir de meilleurs résultats et de rester dans le système scolaire plus longtemps.

Le contraste est frappant avec les parents issus d'une société à faible pouvoir d'achat, confrontés aux exigences que les enseignants du cursus officiel font peser sur leurs enfants, sans possibilité de s'y soustraire. Au Cambodge, par exemple, les enseignants assurent couramment un tutorat privé à leurs propres élèves dans la même salle de classe, après les cours officiels. Certes, ces enseignants peuvent arguer du fait que les cours en question ne sont en rien obligatoires, mais les parents savent que s'ils ne paient pas, leurs enfants seront handicapés non seulement par l'impossibilité dans laquelle ils se trouveront de couvrir à coup sûr l'ensemble du programme, mais aussi, selon toute vraisemblance, par le fait d'encourir la désapprobation de leur enseignant. De plus, puisque les enseignants contrôlent les examens de fin d'année qui conditionnent le passage en classe supérieure, les parents sont conscients du fait que leur enfant risque fort de devoir redoubler sa classe s'ils ne paient pas. Pour de nombreux parents, le calcul est vite fait : il revient moins cher de payer des cours supplémentaires que de redoubler.

Ces deux exemples profondément contrastés ont cependant un point commun : le fait que les parents prennent en compte des éléments de calcul économiques dans leur prise de décision. Très peu de parents connaissent les travaux d'économistes comme Psacharopoulos et Patrinos (2004), qui ont montré que rester le plus longtemps possible dans un système éducatif est généralement un investissement rentable, mais ils parviennent à cette conclusion par simple observation.

STRATIFICATIONS SOCIALES ET RÉPONSES DES GOUVERNEMENTS

Étant donné que la qualité et la quantité de tutorat disponible pour les enfants sont étroitement fonction des revenus de la famille, le tutorat est manifestement un mécanisme qui pérennise et accroît les stratifications sociales. Le fait que ce même tutorat soit en général plus accessible en ville (et dans les quartiers favorisés de ces villes) qu'à la campagne ne fait qu'ajouter une couche à ce processus de stratification. Cependant, les réponses apportées par les différents gouvernements ont varié.

Certains gouvernements se sentent impuissants à faire quoi que ce soit qui porte atteinte à l'existence du tutorat. C'est tout particulièrement vrai dans les pays où les enseignants sont obligés de rechercher des revenus supplémentaires à cause du niveau inadapté de leurs salaires officiels. En Europe de l'Est, par exemple, l'effondrement du communisme et l'avènement de l'économie de marché dans les années 1990 ont réduit les salaires des enseignants à un niveau qui ne leur permet même pas de maintenir leurs familles au dessus du seuil de pauvreté. Des pressions semblables sont avérées en Chine et au Vietnam, qui ont officiellement maintenu des systèmes socialistes mais ont évolué vers une économie de marché. De nombreux enseignants ont recours au tutorat, la solution qui s'imposait pour joindre les deux bouts. Certes, les gouvernements désapprouvent ces pratiques mais ils ne disposent pas des ressources budgétaires nécessaires pour rémunérer les enseignants de manière décente et, par là même, pour prendre le mal à la racine.

Ailleurs, les autorités ont bien tenté d'interdire le tutorat, comme par exemple à l'île Maurice et en Corée. Malgré cela, des parents ambitieux ont continué à employer des tuteurs hors du temps scolaire et ces tentatives d'interdiction ont dû être abandonnées.

D'autres gouvernements ont, eux, cherché à maintenir le tutorat sous contrôle. Le gouvernement de Singapour, par exemple, a débloqué des fonds pour que les familles dont les enfants ont de mauvais résultats scolaires puissent investir dans le tutorat (Bray, 2003, pp. 50-51). Il est indéniable que les mesures prises aux États-Unis dans le cadre de la loi *No Child Left Behind* s'inspirent du même esprit (Nishio, 2007). L'Australie s'est lancée à son tour dans un programme en tous points semblable (Watson, 2007). En France, le secteur a été largement dynamisé par la possibilité qu'ont les familles de bénéficier de déductions fiscales. *Academia* ne manque pas de mettre cet aspect en valeur dans ses publicités en soulignant que les parents peuvent récupérer 50 % de leurs frais par l'intermédiaire de ces déductions. En 2007, le gouvernement français a annoncé la mise en place d'une politique destinée à développer le tutorat au sein d'un réseau d'établissements publics afin de réduire les inégalités sociales. Dans sa première version, l'offre était facultative dans certains établissements mais

obligatoire dans d'autres. Ce même gouvernement a annoncé qu'en 2009/2010, tous les établissements offriront un soutien scolaire qui comprendra une aide aux devoirs, des activités culturelles et du sport entre 16 h et 18 h, quatre jours par semaine, soutien pour lequel il a déboursé 140 millions d'euros (Ventura, 2008, p.9).



Que ce soit en Orient ou en Occident, le tutorat privé remonte fort loin mais il s'est fortement développé au cours des dernières décennies, pour devenir un phénomène majeur dans pratiquement toutes les régions du monde. Il est porté par un climat de compétition et par la croyance inébranlable en la valeur de l'éducation pour assurer la promotion sociale et économique des individus. La Chine, le Vietnam et le Cambodge sont des pays qui ont embrassé l'économie de marché après une période de socialisme et dans lesquels le tutorat privé est devenu banal, alors qu'il n'existait pratiquement pas auparavant. Certes, ces sociétés partagent certains traits culturels avec le Japon, la Corée, Hong Kong et Taïwan, mais le tutorat s'explique aussi par le fait que les enseignants officiels doivent trouver un salaire de complément pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Pour les mêmes raisons, le tutorat s'est développé de façon significative en Europe de l'Est, mais il s'est également fortement répandu dans les pays de l'Europe de l'Ouest comme la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, ainsi qu'au Canada ou aux États-Unis. Il monte aussi en puissance en Afrique.

La marchandisation de l'éducation incarnée par l'industrie du tutorat a des implications aux ramifications multiples. En premier lieu, cela remet en question l'engagement pris par les gouvernements et les sociétés qu'ils représentent de respecter le principe d'éducation libre et gratuite tel qu'il est contenu dans la *Déclaration des droits de l'homme* signée par les Nations Unies (ONU, 1948, article 26) et par de nombreuses constitutions nationales. En second lieu, on a pu démontrer que le tutorat pérennise et accentue les stratifications sociales, quel que soit le contexte. Le tutorat subventionné par le gouvernement peut cibler les foyers à faibles revenus dont les enfants souffrent souvent de handicaps dans les systèmes d'éducation officiels, mais ce même tutorat est bien plus susceptible d'accroître les inégalités lorsqu'il n'est régi que par la seule loi du marché. Les familles aisées disposant des ressources nécessaires peuvent investir dans un tutorat dont la qualité et la quantité n'auront aucune commune mesure avec celles que peuvent s'offrir leurs voisins moins bien lotis. Le tutorat élargit également le fossé entre zones urbaines et zones rurales et, dans certaines situations, entre garçons et filles. Les familles qui investissent dans le tutorat sont en mesure de donner à leurs enfants un avantage de départ qui leur permet par la suite d'avoir de meilleurs résultats, de rester plus longtemps dans le système scolaire et, à leur tour, de bénéficier de revenus plus conséquents tout au long de leur vie.

De surcroît, le système d'éducation fantôme ne manque pas d'avoir un impact sur le système officiel. Lorsque les enfants en difficulté bénéficient d'un tutorat qui les aide à ne pas être distancés par leurs pairs, ce tutorat réduit bien évidemment les disparités au sein de la classe, mais lorsque les élèves qui réussissent le mieux reçoivent un tutorat de complément, ces disparités tendent à s'accroître. De plus, l'approche pédagogique du tuteur peut ne pas être cohérente avec celle de l'enseignant officiel, par exemple en mathématiques, ce qui peut créer une confusion dans l'esprit de l'enfant. Dans certaines situations, les enseignants officiels peuvent être tentés de prendre leurs responsabilités moins à cœur parce qu'ils sentent que les tuteurs s'occuperont des laissés pour compte. Dans les cas les plus extrêmes, le système fantôme corrompt le système officiel en encourageant les enseignants à limiter de façon délibérée leurs efforts afin de créer un marché supplémentaire qui justifie leurs services.

L'analyse comparative fait apparaître toute la complexité du sujet. Des contextes différents conduisent à une multitude de structures et de schémas de comportement, observables même au sein de cultures proches. Les modèles de tutorat en face-à-face sont variés, allant du cours particulier aux classes chargées dans des amphithéâtres. À ces modèles relativement traditionnels s'ajoutent de nouvelles approches rendues possibles par Internet, qui s'affranchit de l'obstacle de la distance et permet la transmission de produits par delà les frontières nationales jusqu'au domicile des élèves, hors de portée des gouvernements locaux et nationaux. Pour toutes ces raisons, le secteur mérite un examen bien plus approfondi que celui dont il a jusqu'à présent fait l'objet. ■

BIBLIOGRAPHIE

BRAY Mark (1999): *À l'Ombre du Système Éducatif: Le Développement des Cours Particuliers – Conséquences pour la Planification de l'Éducation*. [The Shadow Education System: Private Tutoring and its Implications for Planners], Principes de planification de l'éducation 61, Paris: UNESCO Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ).

BRAY Mark (2003): *Adverse Effects of Private Supplementary Tutoring: Dimensions, Implications, and Government Responses*. Series: Ethics and Corruption in Education. Paris: UNESCO International Institute for Educational Planning (IIEP).

BRAY Mark (2006): «Private Supplementary Tutoring: Comparative Perspectives on Patterns and Implications.» *Compare: A Journal of Comparative Education*, vol. 36, n° 4, pp. 515-530.

DAVIES Scott (2004): «School Choice by Default? Understanding the Demand for Private Tutoring in Canada.» *American Journal of Education*, vol. 110, n° 3, pp. 233-255.

NANDA Prashant K. (2005): «Outsourcing of Education is India's New Catch.» www.newkerala.com/news.php?action=fullnews&id=7177. Consulté le 26 juillet 2005.

NISHIO Masako (2007): *Use of Private Supplementary Instruction (Private Tutoring) by US High School Students: Its Use and Academic Consequences*. PhD dissertation, University of Maryland.

PSACHAROPOULOS George, PATRINOS Harry Anthony (2004): «Returns to Investment in Education: A Further Update.» *Education Economics*, vol. 12, n° 2, pp. 111-134.

SILOVA Iveta, BUDIENE Virginija, BRAY Mark (éds.) (2006): *Education in a Hidden Marketplace: Monitoring of Private Tutoring*. New York: Open Society Institute.

United Nations (1948): *Declaration of Human Rights*. New York: United Nations.

VENTURA Alexandre (2008): «Private Supplementary Tutoring in Europe: An Overview». Paper presented at the International Conference on Educational Research, Seoul National University, Korea, 27-28 October.

WATSON Louise (2007): «Private Tutoring in Australia: A Preliminary Analysis.» Paper presented at the Policy Forum on «Confronting the Shadow Education System: What Government Policies for What Private Tutoring?». Paris: UNESCO International Institute for Educational Planning (IIEP).

World Bank, The (2002): *Arab Republic of Egypt: Education Sector Review – Progress and Priorities for the Future*. Washington DC: The World Bank.